

Nom prénom du parent :

Adresse :

CP-Ville :

Téléphone :

Mail :



Décharge de responsabilité parentale pour se rendre à une activité extrascolaire

Mercredis de l'année scolaire 2025-2026

Chapi-Chapo donne la possibilité aux parents qui le souhaitent, de permettre aux enfants de quitter Chapi-Chapo avant la fin des activités afin qu'ils puissent pratiquer leurs activités extrascolaires. Au cours de cette année scolaire, Chapi-Chapo proposera aux associations, une concertation afin de réfléchir à la manière de répondre au mieux aux besoins de familles.

Je soussigné(e) [Nom prénom]
responsable légal de l'enfant, autorise l'enfant [Nom prénom]
à quitter l'accueil de loisirs Chapi-Chapo de Mortagne Sur Sèvre, tous les mercredis de l'année scolaire
2025/2026 à (heure précise)..... afin de se rendre à une activité extrascolaire (nom
de l'activité)..... à (lieu).....

Mon enfant part seul de Chapi-Chapo

Un adulte vient chercher mon enfant [Nom prénom]

J'atteste avoir pris connaissance des mentions suivantes :

- La demi-journée commencée est facturée
- L'enfant n'est pas autorisé(e) à revenir à Chapi-Chapo en dehors des horaires d'arrivée et de départ classiques (12h-12h30 ou 13h30-14h)
- Une réservation exclusivement pour le péricentre est impossible
- L'enfant gère seul son heure de départ
- Les animateurs ne conduisent pas l'enfant à l'activité
- En cas de sortie organisée par Chapi-Chapo, l'enfant doit choisir entre son activité extrascolaire et la sortie (La famille sera informée au cours de la semaine précédente)
- Les responsables légaux déchargent de toute responsabilité, le service enfance-jeunesse de Mortagne en cas d'incident, d'accident ou de retard, à compter de son départ de l'accueil de loisirs

A, le.....

Signature de l'un des responsables légaux